

Transmis à :

28 JUIL. 2013

Pour information

A traiter

Procès-verbal de synthèse :

Pour réponse

Copie à

La qualité des pièces du dossier d'enquête du projet étude d'aménagement foncier préalable à la réalisation d'une opération d'échanges et cessions d'immeuble ruraux avec périmètre sur la commune du Vernet permet une bonne compréhension de celui-ci ainsi que les pièces fournies.

Je note également que les plans détaillés, précis, facilement lisibles et compréhensibles permettent une bonne lecture et facilite la compréhension du dossier.

Les pièces complémentaires qui m'ont été fournies avec les listes de propriétaires par noms et par parcelles sont également une aide précieuse.

Durant les permanences j'ai été accompagné soit par Mme Bonnet Valérie du cabinet Géoval soit par Mr Cubizolles Sébastien du conseil départemental qui de part leurs connaissances du dossier m'ont apporté une aide très précieuse et une qualité d'informations expertes.

Les permanences ont été très denses par le nombre important de propriétaires ou d'agriculteurs exploitants qui sont venus, pour la plupart d'entre eux, demander des éclaircissements sur la démarche proposée et également très interrogatifs sur les raisons de cette enquête. Une partie d'entre eux sont sans avis particulier sur ce dossier, qui, comme je l'ai ressenti a surtout été porté par Mr Lioutaud, Maire du Vernet tant devant le conseil municipal qu'en commission d'aménagement communal. Plusieurs avis ont été formulés que nous pouvons résumer et classer de la manière suivante :

- accord pour échanges (6)

Ces avis d'accords pour les échanges éventuels de parcelles marquent l'intérêt d'une partie des personnes pour ce projet.

- accord avec le projet mais avec une grande inquiétude sur le devenir des talus, des haies et des futées réclamant un maintien de ceux-ci (11)

Ces avis d'accords avec réserves marquent une profonde inquiétude liée à l'expérience du passé qui ont conduit les anciennes opérations déjà effectuées sur la commune du Vernet à des destructions massives de taillis , haies, murets et qui aujourd'hui posent des problèmes tant sur le plan des inondations que de la préservation de la biodiversité.

Je regrette que la réunion publique qui a été envisagée dans l'étude n'ait pas été effectuée. Cela aurait probablement permis de répondre à ces inquiétudes préalablement à l'enquête Publique.

- souhaite être inclus dans le périmètre pour vendre(1)

Mme Jean Josiane propriétaire des parcelles 907 et 713 demande à être inclus dans le périmètre du projet

- accord pour vendre(1)

- Pas intéressé (1)

- Contre le projet (2)

- sans avis (9)

Plusieurs personnes sont venues consulter le dossier et demander des explications détaillées du contenu et des raisons. Mais ils n'ont pas donné d'avis particulièrement clair n'étant ni pour, ni contre le projet.

- Mr et Mme rocher sylvain ont indiqué très clairement ne pas être intéressés par cette opération et veulent conserver leurs terrains en l'état actuel. Ils nous ont fait part de pressions importantes qu'ils subiraient afin de vendre une partie de leurs parcelles de la part d'un exploitant.

Pour Mme La Présidente du département

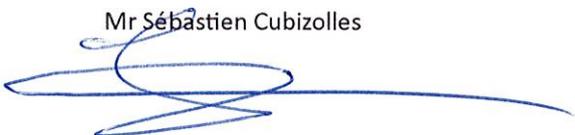
De Haute-Loire

Mr Sébastien Cubizolles

Le Commissaire Enquêteur



Mr Jacques Chandès



Le 28 Juillet 2023

**ECHANGES ET CESSIONS AMIABLES D'IMMEUBLES RURAUX (ECIR)
AVEC PERIMETRE D'AMENAGEMENT FONCIER**
(Articles L124-5 et suivants du Code rural et de la pêche maritime)

COMMUNE DU VERNET

avec extension sur les communes de SAINT-JEAN-DE-NAY, SAINT-PRIVAT-D'ALLIER et SAINT-BERAIN

REGISTRE D'ENQUÊTE

ENQUÊTE OUVERTE DU 23 JUILLET 2023 (14 heures) AU 24 JUILLET 2023 (18 heures)

**SUR LE PROJET D'OPERATION D'ECHANGES ET CESSIONS AMIABLES D'IMMEUBLES RURAUX (ECIR)
AVEC PERIMETRE**

Le présent registre se compose de 50 feuillets

ouvert le 23 juin 2023 à 14 heures

Le commissaire enquêteur : *M. Jacques Bernard*

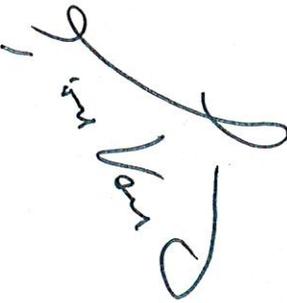
*Projet de loi de
24 feuillets de 17'00 pages
Jacques Bernard*



OBSERVATIONS

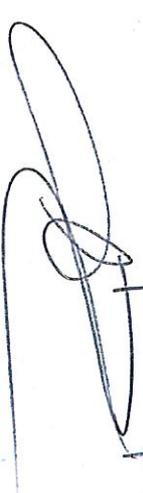
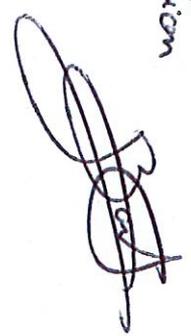
N° d'ordre	Date	NOM PRENOMS et ADRESSE du demandeur	Désignation des parcelles intéressées (Section, Numéro)	Observations
	23/06/13	CLAIRE BERNARD 15, rue de la Liberté Boissevain 63122 CEYRAT	A 556	Nous désirons vendre la parcelle au personnes intéressées. 
	23/06/13	XAUSSA Michèle 99, AV J-B. MARCO 63122 CEYRAT	A 61 A 64 A 833	Nous sommes d'accord pour échanger nos terrains à des valeurs égales. LLOGIEREN DE  LLOGIEREN Daniel  LLOGIEREN Patrick 
	23/06/13	LLOGIEREN Jean-Gilles LLOGIEREN Daniel LLOGIEREN Patrick		

OBSERVATIONS

N° d'ordre	Date	NOM PRENOMS et ADRESSE du demandeur	Designation des parcelles intéressées (Section, Numéro)	Observations
23/06		Alain Lioutaud 14 r ^{te} de Pierre Taillez 43320 Le Jumeat 		<p>Je remercie le Conseil Départemental ainsi que les géomètres pour le travail déjà effectué. Cette procédure est une chance à saisir d'autant plus que la volonté de chacun est respectée, chaque propriétaire est libre d'échanger ou pas et sans aucun frais.</p> <p>Le remembrement avait été sollicité en 1953 par Joseph Lioutaud. Les chemins auraient été fait gratuitement et les exploitations seraient renforcées. Malheureusement les propriétaires étaient très conservateurs et pas visionnaires.</p> <p>Nous ne rapprocherons jamais le retard par rapport aux autres régions mais nous améliorer les structures; même modestement, il faut le faire. En effet les petites parcelles ne sont plus viables rien qu'avec le surcoût en énergie. Le modernisation imposera un parcelle assez suffisante. Tout le monde devrait faire des propositions afin d'avancer et de proposer de nouvelles idées. --</p>

Mais pour revenir il faut se projeter dans 30 ans. D'autre part l'agrandissement des parcelles bénéficie à la fois aux propriétaires et aux fermiers. Pour les propriétaires leur terrain prend de la valeur, pour le fermier l'exploitation devient plus rentable --

OBSERVATIONS

N° d'ordre	Date	NOM PRENOMS et ADRESSE du demandeur Elargissement du demandeur et du commissaire enquêteur	Designation des parcelles intéressées (Section, Numéro)	Observations
	107 / 2023	JAHRES Née BAGON F. Paule M ^{re} M ^{me} Rachel Seyrani M ^{re} Michel Venonique	F 39,40 45,334, 693,701. A 510 A 32.	Je suis favorable au principe  Je ne suis pas intervenu. Je consulte mes tenants en l'état actuel  A titre personnel je suis plutôt favorable à la procédure d'échange de cette parcelle à voir avec la municipalité - (M ^{re} Ludovic Nicole)  Je suis favorable à la procédure d'échange qui va nous permettre d'agrandir les parcelles et de les regrouper au siège d'exploitation 
3107123	BOIT VINCENT	ZA 1 A 138		

Le 30 juin 2023

Mr Olivier Martel
3 rue Champ pommier
43320 Vergezac.

À

Mr Le commissaire enquêteur
enquête publique sur l'aménagement foncier
Commune du Vernet.

Objet .Enquête publique échange foncier du Vernet.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Suite à notre entretien oral, je vous transmets mes remarques sur l'opération d'échanges de parcelle amiables entre propriétaires.

Je pense que les échanges de parcelle sont une chose nécessaire si les propriétaires de petites parcelles ou de parcelles enclavées ne veulent pas voir leurs propriétés inaptes à l'exploitation et dévalorisées.

Les exploitations agricoles ont beaucoup changé ce qui rend obsolète et non rentable le travail de ces terrains.

Mais je pense aussi que le regroupement des parcelles va entraîner la suppression de nombreuses haies, et murailles qui ont une importance sur l'écologie et la nature de nos paysages.

Je crois au fait que l'on peut adapter le parcellaire au monde d'aujourd'hui et aussi que l'on peut et l'on se doit de préserver l'écologie et nos paysages en replaçant des haies, des murailles et des arbres aux endroits les plus efficient.

En cette période incertaine de modification climatique il est vital à mon sens de tout faire pour retenir l'eau et favoriser l'infiltration de celle-ci surtout que le Vernet assure partiellement l'approvisionnement en eau de plusieurs communes(Vergezac ,St Privat d'allier ,st Jean de nay).

La diversité contenue dans les haies abrite aussi une foule innombrable d êtres vivants indispensables à la nature comme des insectes prédateur des ravageurs de cultures , du gibier , d'innombrables oiseaux, des plantes mellifères comme les prunelliers qui nourrissent les abeilles qui pollinisent les autres plantes et qui peuvent aider à accroître le rendement des cultures.

Nos paysages ont un intérêt particulier au développement de notre territoire.
Ils favorisent le tourisme et donnent une image d'authenticité si on veut valoriser nos produit tel que les lentilles mais aussi bien d'autres qu'il suffirait de développer.

Voici l'ensemble de mes remarques et j'espère qu'elle vous aideront à rendre un avis juste et documenté pour la suite de cette enquête publique.



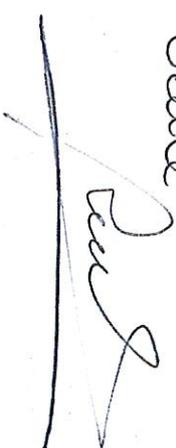
OBSERVATIONS

N° d'ordre	Date	NOM PRENOMS et ADRESSE du demandeur Emargement du demandeur et du commissaire enquêteur	Désignation des parcelles intéressées (Section, Numéro)	Observations
	11/03	M ^{re} JEAN JOSIENE Belmont 43370 St Parda Dauphin	957 713	<p>ces deux parcelles ne sont pas effectivement dans la commune. Mais compte tenu quelle touche la parcelle 715 qui est incluse dans la commune je souhaite que celui-ci soit notifié pour englober mes 2 parcelles. Agents de la des agents pour ces parcelles coprés de M^{me} M^{me}</p> 

OBSERVATIONS

N° d'ordre	Date	NOM PRENOMS et ADRESSE du demandeur	NOM PRENOMS et ADRESSE du commissaire enquêteur	Designation des parcelles intéressées (Section, Numéro)	Observations
	17/07/13	Mme LAURENT Jocelyne 16 Route de Pierre taillée Le Yernet	Mme PELISSE Révéralde Le Verdier 43270 Ceaux-d'Allier		<p style="text-align: center;">Observations</p> <p>L'Agriculture d'aujourd'hui n'est pas celle d'aujourd'hui. Nous nous devons de nous y adapter, même si parfois nous avons quelques pinsements au Coeur. Toutefois il serait souhaitable de procéder avec parcimonie pour préserver notre beau paysage.</p> <p style="text-align: center;">Conclusion</p> <p>Il semble judicieux de regrouper les bouts de champs parcelles enclavées au milieu des autres, mais cela ne doit pas aboutir à une destruction des haies, talus... afin de obtenir des parcelles de taille dimensionnée qui rajout à la topologie de notre région. En effet les échanges de culture depuis 2009 ont abouti à la destruction de nombreuses haies et talus, indispensables à la biodiversité et à la préservation du relief.</p>

OBSERVATIONS

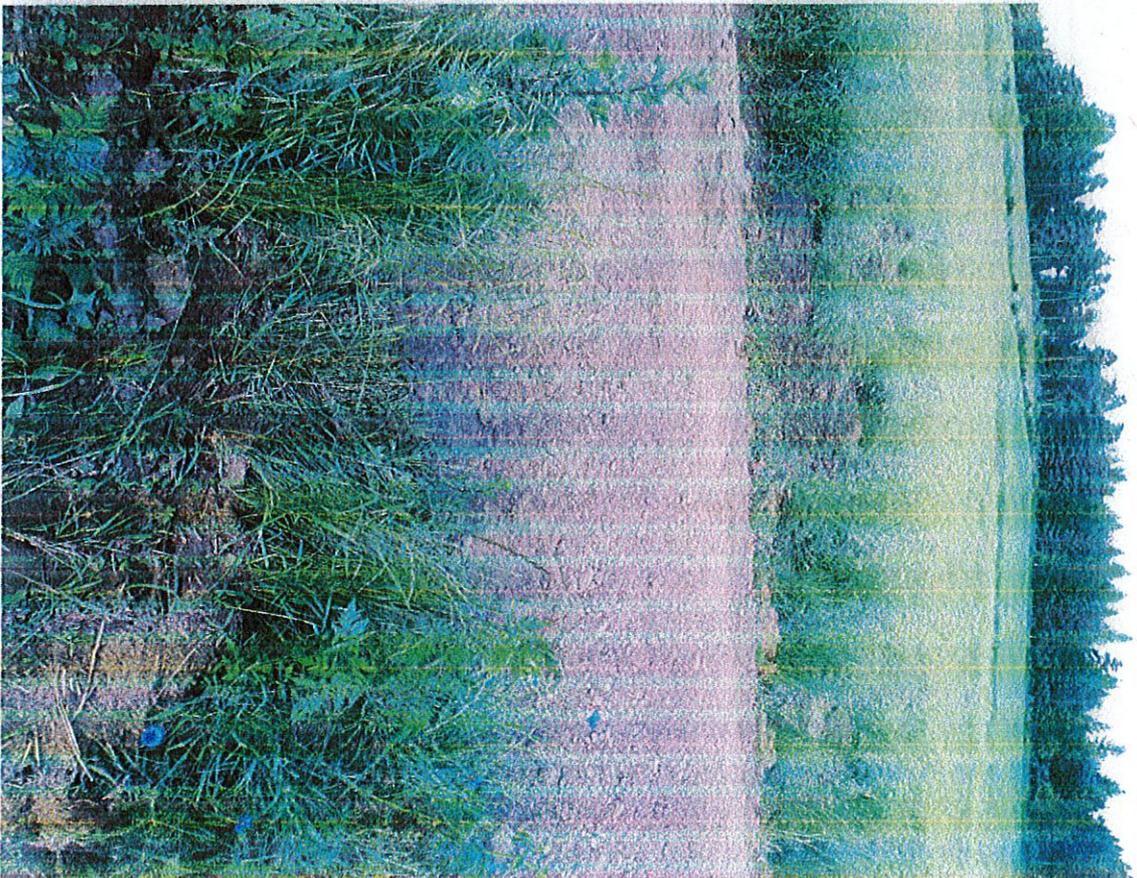
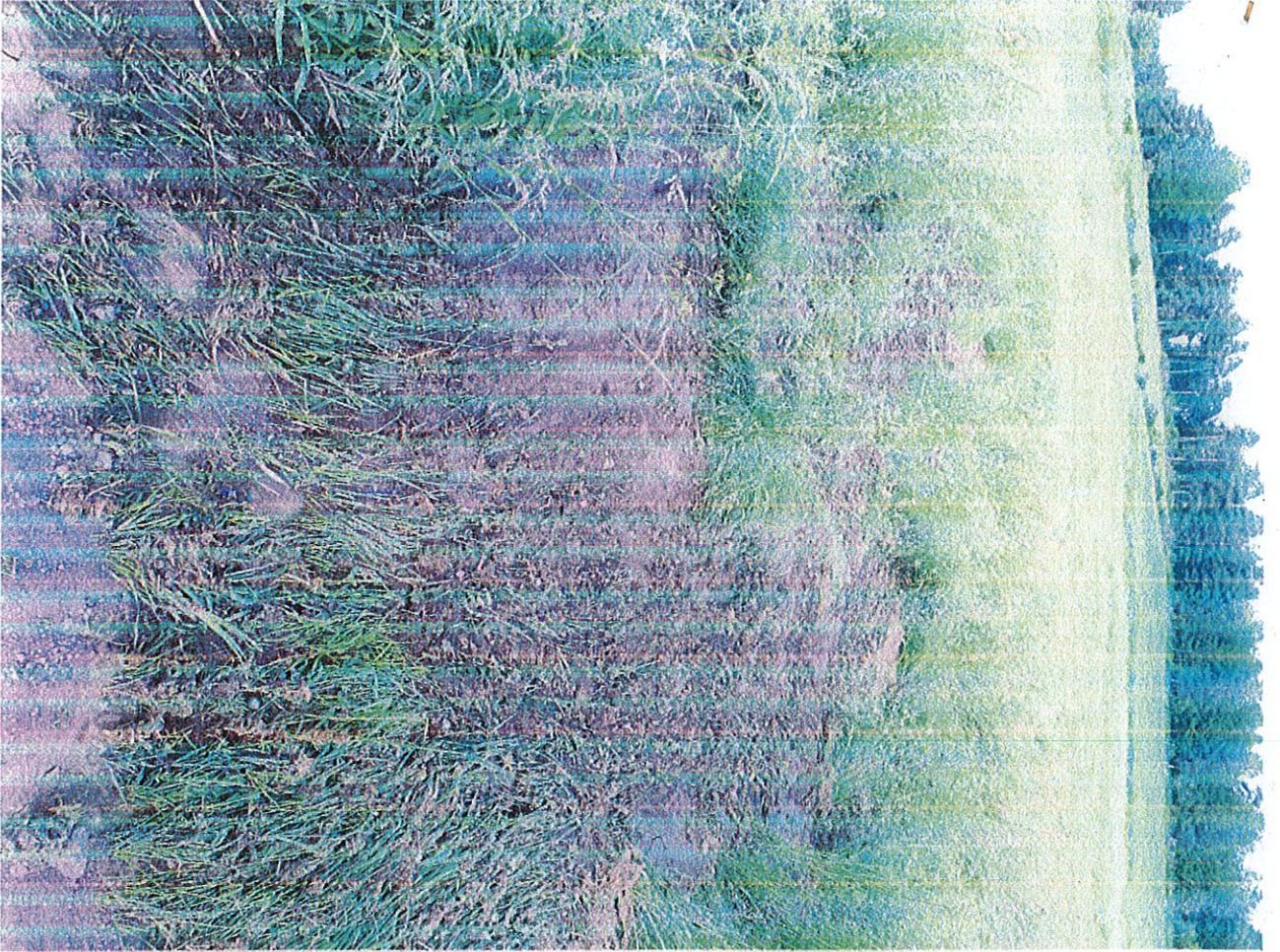
N° d'ordre	Date	NOM PRENOMS et ADRESSE du demandeur Emergiment du demandeur et du commissaire enquêteur	Désignation des parcelles intéressées (Section, Numéro)	Observations
	24/07/23	M ^{me} REGNON Claudie de Regny 43320 St Jean de Noy	F 0092	<p>N'y a pas une petite parcelle dans cette zone j'aimerais pouvoir faire un échange qui pourrait me rapprocher cette parcelle d'une autre parcelle de mon exploitation située sur la commune de St Jean de Noy.</p> <p>Je suis favorable à un échange mais pas à une vente</p> <p style="text-align: right;"></p>

OBSERVATIONS

N° d'ordre	Date	NOM PRENOMS et ADRESSE du demandeur Emargement du demandeur et du commissaire enquêteur	Désignation des parcelles intéressées (Section, Numéro)	Observations
	24/07	Abeim Lisoukand		<p>Le changement climatique impose le maintien et la création de rades. Il serait souhaitable de bénéficier d'un organisme compétent pour positionner les nouvelles rades avec les financements nécessaires.</p> <p style="text-align: right;">smk</p>

OBSERVATIONS

N° d'ordre	Date	NOM PRENOMS et ADRESSE du demandeur Emargement du demandeur et du commissaire enquêteur	Désignation des parcelles intéressées (Section, Numéro)	Observations
	24/07	Mr PARTISL DIDIER		<p>① Ce n'est pas une priorité des propriétaires</p> <p>② de ref remembrement ou versement se fait d'une manière cohérente (échange de culture) (sans bureaucratie)</p> <p>③ Ce système s'oriente vers des reliefs (grande) entiers de monoculture. Ces de franches (glissement de terrain) + photos.</p> <p>On s'oriente vers une modification importante du paysage de - en - d'îlots pour la faune et la flore</p>



Mr BOUCHIT Alexandre
3 route de la Durande
43320 le VERNET.

À l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Pour ma part, je suis favorable au projet d'échange immobilier concernant les petites parcelles. Il est vrai que sur notre territoire le parcellaire est morcelé et difficile à exploiter par endroits. Toutefois je déplore que dans ce projet il n'y ai pas de limite concernant les échanges, les haies, les talus, les bosquets...

Nous sommes sur un territoire avec une topologie de moyenne montagne et je ne souhaite pas que les paysages deviennent monotone sans arbre ni talus. Nous ne sommes pas dans la Beauce et je constate en tant qu'ancien président et actuel trésorier de l'ACCA du VERNET, que sur les secteurs ou des échanges ont eu lieu pour créer des grandes parcelles, le petit gibier a déserté. D'autre part, pour l'avoir constaté il y a peu de temps avec Monsieur le maire, lors d'un gros orage, la terre de son champ descendait abondamment chez son voisin.

Pour conclure, il est nécessaire de supprimer les petites parcelles inférieures à 1 ha, mais pour ma part, je ne souhaite pas de parcelles de plus de 5 ha afin de préserver le bocage local. Il est donc nécessaire de trouver une entente ou une procédure qui encadre les éventuelles dérives.

Mr BOUCHIT ALEXANDRE



Le PUY-en-VELAY
56, Bd Bertrand de DOUE
le 20 Juillet 2023

M^{me} Juliette CHANAL
née BOUCHIT

à

Monsieur le Commissaire enquêteur

Mairie du VERNET

Je suis contre le projet envisagé
d'opération d'échange et cession amiable
d'immeubles ruraux sur la commune du VERNET.

Salutations

enquête publique projet opération échanges et cessions immeubles ruraux commune du Vernet 43320 commune du Vernet et environs

De : Defix Michele <micheledefix@gmail.com>

mer., 19 juil. 2023 22:28

Objet : enquête publique projet opération échanges et cessions immeubles ruraux commune du Vernet 43320 commune du Vernet et environs

À : dadt foncier <dadt.foncier@hauteloire.fr>

Ayant été contactée par le Conseil Départemental de la Haute-Loire dans le cadre de l'enquête publique sur la commune du Vernet, je vous fais part de mes remarques et suggestions.

Sur le plan cadastral, on voit une foulditude de petites parcelles qui mériteraient d'être regroupées afin de faciliter les travaux des agriculteurs. Mais ces annexions ne doivent pas être effectuées sans réflexions et en cohérence avec la nature.

Depuis quelques années on remarque de fréquents et violents orages déversant de très grandes quantités d'eau ou de grêles en très peu de temps qui ravinent et emportent la terre des champs "remembrés" qui n'ont plus de talus, de haies ou de futées dont le rôle est de retenir et freiner ces torrents de boue. Ces derniers provoquent donc des dégâts dans les propriétés voisines, sur les routes ou les chemins alentours.

Le fait d'enlever cette végétation détruit les abris pour les oiseaux et autres gibiers qui, à terme vont disparaître. Les canicules de plus en plus fréquentes et longues vont nous faire regretter ces arbres ou arbustes qui sont des parasols naturels pour les plantes, les animaux et....les humains.

Dans l'espoir que ces quelques remarques me paraissant essentielles au bon déroulement de ces actions, fassent avancer les choses de façon raisonnable pour tout le monde.
Sincères salutations.

Michèle DEFIX RUAT.

Réponse suite enquête publique ST JEAN DE NAY

De : Brunet Genevieve <brunet.genevieve2@wanadoo.fr>

jeu., 20 juil. 2023 22:13

Objet : Réponse suite enquête publique ST JEAN DE NAY**À :** dadt foncier <dadt.foncier@hauteloire.fr>

Madame, Monsieur

Il semblerait que ce projet d'opération d'échanges ne soit destiné qu'à servir quelques intérêts personnels. C'est la raison pour laquelle, en tant que propriétaire, j'émet un avis négatif afin de préserver les petites et moyennes exploitations.

Cordialement,

Mme BRUNET Geneviève.

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR PORTANT SUR L'ENQUETE PUBLIQUE DE PROJET D'OPERATION D'ECHANGES ET CESSIONS AMIABLES D'IMMEUBLES RURAUX SUR LES COMMUNES DU VERNET , ST PRIVAT D'ALLIER, ST JEAN DE NAY, ST BERAIN.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Pour faire suite à l'enquête publique portant sur l'échange et cessions amiables de parcelles diligentée par la commune du VERNET et son conseil municipal avec extension sur les communes riveraines, qui à mon avis n'a qu'un seul but afin de procéder à l'agrandissement de propriétés afin de faciliter leurs exploitations et apporter une plus-value non négligeable aux seuls exploitants ne bénéficiant en rien aux propriétaires non exploitants (biens donnés en fermage). A cela je pense que si ce projet abouti, il provoquerait (si cela n'est déjà fait) la destruction de centaine de mètres de haies, talus, alors que dans un passé récent une commune a été fortement condamnée pour atteinte à l'environnement suite à la destruction d'environ 700 mètres de muret, haie,...

Un arrêté préfectoral BCTE 2017 / 240 dans son article 3 définissant les prescriptions environnementales sur d'autres communes de HTE LOIRE fait état entre autre que « les haies présentent un rôle principal hydraulique ».

Que dire au moment où l'on parle de protection de l'environnement, de la biodiversité et d'écologie, de l'interaction des espèces qui colonisent et vivent dans ces habitats, perturbant fortement leurs cycles de reproduction en cas de destruction. Proche d'une zone NATURA 2000, il serait difficile de comprendre que « ces aménagements » interdits à certains le soit pour d'autres sachant que la biodiversité est l'affaire de tous y compris de nos politiques. Il faut surtout éviter toutes atteintes aux milieux naturels héritage de nos ancêtres, fortement menacé aujourd'hui.

Recevez Mr LE COMMISSAIRE ENQUETEUR, mes sincères salutations.

FAIT A COUBON LE 24 JUILLET 2023



MR Gérard BOYER

18 RUE MAURICE RAVEL

43700 COUBON

(PROPRIETAIRE DE PARCELLES AGRICOLES SUR LA CNE DE ST JEAN DE NAY)

OBSERVATIONS

N° d'ordre	Date	NOM PRENOMS et ADRESSE du demandeur Emargement du demandeur et du commissaire enquêteur	Désignation des parcelles intéressées (Section, Numéro)	Observations
				<p style="text-align: center;">Registre des le 24 juillet 2023 à 18^h00 Jacques Esprit Commissaire</p> 